



J'aimerais bénéficier d'un licenciement conventionnel

Par **NATH**, le **08/12/2008** à **13:53**

J'ai demandé en Mars 2008 de travailler à temps partiel afin de rester avec mes enfants le mercredi, j'ai donc bénéficié d'un avenant à mon contrat de travail.

Seulement l'avenant prend fin au 31 décembre 2008, et mon employeur veut que je reprenne mon poste à temps plein dès janvier 2009.

Je lui demande de me laisser à temps partiel jusqu'à fin juin afin de m'organiser pour les enfants.

Il ne veut rien entendre et je pense à me faire licencier, car je n'ai pas envie de travailler à ce poste à temps complet.

J'envisage de me diriger vers un nouveau métier.

Quel licenciement me conviendrait afin que je bénéficie de l'allocation chômage ?

Merci pour votre réponse et votre aide

Par **Visiteur**, le **08/12/2008** à **16:02**

bonjour

ce n'est pas le salarié qui est à l'initiative d'un licenciement.

vous pensez vous faire licencier ! qu'en pense votre employeur ? vous a t'il proposé quelque chose ?

Par **NATH**, le **08/12/2008** à **16:38**

Mon employeur veut simplement que je reprenne mon travail à plein temps, je ne vais pas démissionner quand même !

Je ne peux reprendre à plein temps dans l'immédiat car je suis seule à assurer maison, enfants etc la semaine, mon mari rentre que le week end.

Ce mercredi est réservé aux enfants et à leurs activités.

De plus j'en ai tellement marre de ce travail...

Par **Visiteur**, le **08/12/2008** à **16:43**

re

[fluo]Mon employeur veut simplement que je reprenne mon travail à plein temps, je ne vais pas démissionner quand même [/fluo]

je vous ai posé une question, vous l'avez zappé...
donc je la reformule autrement :

avez vous demandé à votre employeur de vous licencier ?

Par **NATH**, le **10/12/2008** à **10:39**

Oui j'ai évoqué le licenciement avec mon supérieur hiérarchique, mais sans retour

Par **Visiteur**, le **10/12/2008** à **12:41**

re

merci d'avoir répondu.

je ne vois pas de solution (je n'ai pas ma boule de cristal...)

vous voulez qu'il vous licencie... il veut pas ...!!

si même la rupture conventionnelle ne l'intéresse pas....

il vous reste à trouver un autre travail... sans les mercredi

Par **NATH**, le **10/12/2008** à **13:21**

Merci beaucoup de prendre du temps pour me répondre

J'aimerais que vous m'expliquiez en quelques points la rupture conventionnelle
Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **10/12/2008** à **13:29**

petit lien à lire :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail.html>

et en gros :

c'est une procédure qui permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun de la rupture du contrat de travail.

vous devez percevoir une indemnité spécifique qui ne peut être inférieure au montant de l'indemnité légale de licenciement.

bonne lecture
je reste à votre dispo...